

Je dois faire remarquer que trois rapports ont été présentés, relativement à cette question, par les commissions d'enquête Wallace Clarke, Dixon Spears Associates et Thompson. Ces trois commissions en sont arrivées à la conclusion que le gouvernement perdrait de l'argent avec la base de Winnipeg, tant qu'elle ne serait pas transférée. De plus, le président d'Air Canada a adressé une lettre à Winnipeg en 1957 pour annoncer que ce transfert serait effectué. Cependant, il y a plus de 11 ans de cela et rien n'a encore été fait. Il y a donc certainement eu du tripotage politique dans cette affaire, monsieur l'Orateur, et c'est ce que j'essaie d'éclaircir, non pas pour mettre au jour un scandale, mais pour assurer une administration saine, normale et équitable. De plus, j'en fais une question de principe pour que, à l'avenir, les sociétés de la Couronne rendent des comptes, par l'entremise de leurs représentants à la Chambre, pour que les députés obtiennent des renseignements.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas prolonger davantage mes remarques. Je voudrais conclure et donner l'occasion à d'autres députés de s'exprimer là-dessus. Je pense qu'il est fondamental que nous changions notre mentalité, que nous changions, si vous voulez, notre façon de voir les sociétés de la Couronne. Si l'État veut faire du commerce, si l'État veut se lancer dans l'industrie, si l'État veut faire du « bluff » financier, il devra se mettre sur un pied d'égalité avec les entreprises privées. Voilà pourquoi j'ai même inscrit le bill C-115 au *Feuilleton*. Je sais que le gouvernement va probablement le « tuer », sans mauvaises intentions, parce qu'il veut conserver ses sociétés de la Couronne. Mais s'il veut les conserver, elles doivent vraiment relever de la Couronne et d'un ministre.

Quant à l'attitude de l'honorable secrétaire d'État, qui me répondait que la Société Radio-Canada ne relevait pas de lui et qu'elle est indépendante, je n'en suis pas. Le très honorable premier ministre m'a d'ailleurs donné la même réponse et je suis d'avis qu'il existe, dans le gouvernement, des hommes irresponsables, si nous ne sommes pas capables d'obtenir des renseignements au sujet des sociétés de la Couronne qui, comme je l'ai déjà dit, sont très nombreuses.

Monsieur l'Orateur, je dis avec insistance—et je veux faire valoir mon point de vue—qu'il faudrait que le gouvernement canadien nous fournisse les renseignements demandés dans cet avis de motion, portant production de documents, pour que nous puissions savoir exactement ce qui s'est passé et ce qui se passe présentement à propos de cette fameuse base d'entretien d'Air Canada, à Winnipeg. Je pense que nous sommes en droit de le savoir. Cela ne créerait pas du tout

de précédent, n'entraverait pas la sécurité de l'État et ne porterait pas préjudice à ces sociétés. Au contraire, il serait préjudiciable à l'opinion publique de lui refuser de tels renseignements que l'opposition a le droit de connaître et que le gouvernement a le devoir de fournir.

[Traduction]

M. H. E. Stafford (Elgin): Il est évident, monsieur l'Orateur, que le gouvernement devrait fournir au Parlement le plus de renseignements possible chaque fois qu'un député saisit la Chambre d'une question. Le Parlement doit être en possession des renseignements qui lui sont nécessaires pour aboutir à la meilleure conclusion possible. Cela nécessite parfois la production de documents, qu'il faut bien révéler pour bien comprendre toute l'affaire. Toutefois dans l'intérêt du public les révélations de ce genre sont sujettes à restrictions. Dans l'intérêt du public, il y a des documents et des communications qui ont un caractère tellement confidentiel qu'il ne faut pas les publier. Cette motion demande plus que le résumé mentionné par le député. Elle demande un exemplaire de tous les extraits des procès-verbaux du conseil d'administration d'Air Canada concernant le transfert de la base d'entretien de Winnipeg à Montréal, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et Air Canada à ce sujet.

Ce qui voudrait dire que les procès-verbaux des séances des conseils d'administration des sociétés de la Couronne seraient considérés comme documents publics. La nature concurrentielle de l'activité d'Air Canada et d'autres sociétés de la Couronne, comme le National-Canadien, risquerait d'être compromise. Bref, on créerait par là un dangereux précédent. En ce qui concerne la correspondance, toute opinion signalée au ministre ou tout communiqué de régie interne pourrait désormais être porté à la connaissance du public. Les communiqués rédigés à l'intention du ministre seulement ont toujours été considérés comme confidentiels, et une motion comme celle-ci n'exige donc aucun débat. Il serait trop élémentaire de parler des multiples conséquences qu'entraînerait son adoption.

Cela mettrait fin à la liberté d'expression et le ministre verrait se tarir la source des opinions spontanées et diverses qui lui parviennent à propos des nombreux problèmes qui le sollicitent. Les fonctionnaires disent carrément ce qu'ils pensent entre eux et font de même avec les ministres. Si leur façon de penser sur des points litigieux doit être portée à la connaissance du public, les fonctionnaires canadiens renâcleront désormais à